

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR VIDE GRENIER** **DIMANCHE 28 JUIN 2026**

### **Article 1 : Organisation**

Le présent vide-grenier est organisé par l'Association des Parents Indépendants, et se tiendra le 28 juin 2026 à 06h30. L'événement est ouvert au public de 08h00 à 17h30.

### **Article 2 : Conditions d'inscription**

- Le vide-grenier est réservé aux particuliers.
- Chaque exposant doit fournir :
  - une pièce d'identité valide,
  - une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux autres événements similaires dans l'année (conformément à la réglementation).
  - Le règlement intérieur signé
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - Le règlement de l'emplacement par chèque (à l'ordre de l'Association des Parents Indépendants) ou espèces. Pour les inscriptions par Hello Asso le règlement est effectué en ligne.
- L'inscription est nominative et non cessible.

### **Article 3 : Tarifs et emplacement**

- Le tarif est fixé à 3,50€ par mètre linéaire / emplacement et 12€ pour 4 mètre linéaire.
- Les emplacements sont attribués par l'organisateur.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'intempéries.
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement de l'emplacement.

### **Article 4 : Installation et horaires**

- L'installation des exposants se fait entre 06h30 et 08h00.
- Chaque exposant devra être en possession de "l'autorisation exposant"
- Les véhicules doivent être retirés avant l'ouverture au public.
- Les exposants ne devront pas faire déborder leurs objets de la surface de leur stand
- Le démontage est autorisé uniquement à partir de 17h30.

### **Article 5 : Objets autorisés à la vente**

- Seuls les objets personnels et usagés sont autorisés.
- La vente de produits neufs est interdite.
- Sont strictement interdits :
  - les denrées alimentaires (sauf autorisation),
  - les armes, produits dangereux ou illicites,
  - les contrefaçons.

### **Article 6 : Responsabilité**

- Les exposants sont responsables de leurs biens, de leur installation et des dommages qu'ils pourraient causer.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

### **Article 7 : Propreté et respect des lieux**

- Chaque exposant doit laisser son emplacement propre.
- Les déchets doivent être ramassés et évacués.
- Le respect du site et des autres participants est obligatoire.

### **Article 8 : Sécurité**

- Les consignes de sécurité doivent être respectées.
- Les allées doivent rester dégagées pour permettre l'accès des secours.
- Toute installation dangereuse est interdite.

### **Article 9 : Annulation**

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en cas de force majeure (intempéries, sécurité, etc.).

### **Article 10 : Acceptation du règlement**

- Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant ne respectant pas ces règles.

**L'autorisation exposant avec le numéro d'emplacement vous sera remise la veille du vide grenier, soit le samedi 27 juin 2026 à 14h00 sur le parking de l'espace des oseraies à Gallardon.**

Signature :